



CHAMPIONNAT SAIL CENTRAL 2015 au HYC FRUITBOWL et championnats régionaux <17 ans – Région du Centre

Présentés par Volvo 

23-26 juillet 2015

Hôte : Hudson Yacht Club

Autorité organisatrice : Voile Canada

AVIS DE COURSE

1 RÈGLES

- 1.1. La régata est régie par les Règles de course à la voile.
- 1.2. L'annexe P s'appliquera, comme le prévoit l'alinéa 1.3 de l'Avis de course.
- 1.3. Les règles P2.2 et P2.3 ne s'appliqueront pas et la règle P2.1 est modifiée en ce qu'elle s'applique à toutes les pénalités.
- 1.4. La règle 40 sera en effet en tout temps lorsque les bateaux sont sur l'eau, sans que le pavillon Y soit envoyé. Cela modifie le préambule du chapitre 4 et la règle 40.

2. PUBLICITÉ

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

1.1. La régata est ouverte aux concurrents admissibles des classes suivantes :

Opti vert	nés de 2000 à 2007 (8-15 ans), première année de compétition.		
Opti rouge	nés de 2000 à 2002 (13-15 ans)	CII	aucune restriction
Opti bleu	nés de 2003 à 2004 (11-12 ans)	29er	15 ans et plus
Opti blanc	nés de 2005 à 2007 (8-10 ans)	Club 420	12 et plus
Laser 4.7	12-16 ans	Planche	12 et plus
Laser radial	12 et plus	2.4m	aucune restriction
Laser	16 et plus	Classe ouverte	aucune restriction

Pour tous : âge au 31 décembre 2014



3.2 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en ligne :

Concurrents : https://www.regattanetwork.com/clubmgmt/applet_registration_form.php?regatta_id=10161

Entraîneurs : https://www.regattanetwork.com/clubmgmt/applet_registration_form.php?regatta_id=10162

3.3 Tous les concurrents doivent présenter une preuve d'âge et une preuve d'appartenance à Voile Canada, conformément à l'**Application de la RCV 75 pour déterminer l'admissibilité des participants** (pièce jointe 1).

3.4 Tous les concurrents doivent présenter les renoncations voulues et autorisations d'intervention médicale, signées par le père, la mère ou le tuteur. Ces documents peuvent être téléchargés lors de l'inscription en ligne.

3.5 Pour les concurrents qui n'ont pas l'âge du consentement, le père/la mère ou le tuteur doit désigner par écrit un représentant adulte qui sera responsable du concurrent pendant la régata.

4 DROITS À PAYER

4.1 Droits à payer :

Avant le 19 juillet 2015 à minuit :

Pour les 4 jours :

Concurrents : 140 \$/personne

Entraîneurs : 80 \$/personne*

Les droits d'inscription pour les 4 jours comprennent : 2 jours de formation à terre et sur l'eau, 2 jours de course, repas de midi les 4 jours et repas du samedi soir.

*Les droits à payer par les entraîneurs comprennent ce qui précède, plus du carburant pour le bateau de l'entraîneur et le repas des entraîneurs du vendredi soir.

Après le 20 juillet 2015 : 20 \$ de plus.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions, au Hudson Yacht Club.

6. LIEU

6.1 Le Hudson Yacht Club est situé dans la ville d'Hudson sur le lac des Deux-Montagnes.

6.2 Les participants et les campeurs inscrits pourront utiliser les installations du club pendant la régata.

6.3 Selon le règlement intérieur du HYC, le club est interdit aux chiens, sauf pour se rendre à un bateau dans le port ou en revenir.

7. LES PARCOURS

Il y aura trois zones de course. Les parcours seront définis dans les Instructions de course.

8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe 29er, la règle 44.1 est modifiée en ce que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

9. CALENDRIER Calendrier provisoire de la régata

SAIL CENTRAL 2015 DE VOILE CANADA AU HYC FRUITBOWL	
Programme	
Mercredi 22 juillet 2015	
16 h – 20 h	Inscription et confirmation d'inscription
Jeudi 23 juillet 2015	
7 h 30 – 9 h	Inscription et confirmation d'inscription
8 h 30	Cérémonie d'accueil
9 h 15	Début des séances de formation Fruitbowl
16 h – 17 h	Retour sur la journée, à terre, par l'entraîneur de la régata de Voile Canada et les entraîneurs
Vendredi 24 juillet 2015	
9 h	Suite des séances de formation Fruitbowl
11 h	Course d'entraînement
16 h – 17 h	Retour sur la journée, à terre, par l'entraîneur de la régata de Voile Canada et les entraîneurs
16 h – 18 h	Inscription et confirmation d'inscription
18 h	Dîner des entraîneurs
Samedi 25 juillet 2015	
7 h – 9 h	Inscription et confirmation d'inscription
8 h 15	Réunion des entraîneurs
8 h 30	Réunion des barreurs
10 h	Signal d'avertissement pour la 1 ^{re} course de la journée
Après les courses	Retour sur la journée, à terre, par l'entraîneur de la régata de Voile Canada et les entraîneurs
18 h	Dîner de la régata

Dimanche 26 juillet 2015	
8 h 15	Réunion des entraîneurs
10 h	Signal d'avertissement pour la 1 ^{re} course de la journée
PAS DE SIGNAL D'AVERTISSEMENT APRÈS 14 H	
Après les courses	Remise des prix

10. MODIFICATIFS

Toute modification au présent Avis de course sera affichée au plus tard le 15 juin 2015.

11. CLASSEMENT

Sept courses sont programmées. Une course doit être validée pour constituer une série.

12. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, *Décision de courir*. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant qu'après la régata.

13. COMMUNICATIONS RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Des médailles de Voile Canada seront remises aux trois premiers de chaque classe
- D'autres prix peuvent être décernés

15. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

16. SÉCURITÉ

Sur l'eau, tous les bateaux doivent être munis d'un cordage flottant de 7 mm de diamètre frappé au mât. Il n'est pas permis d'utiliser d'écoute ou d'élément de gréement à cette fin.

17. DROIT D'UTILISER NOM ET PHOTO

En participant à la régates, tout concurrent accorde automatiquement à l'autorité organisatrice ainsi qu'aux commanditaires de la régates, et ce à perpétuité, le droit de réaliser, d'utiliser et de présenter de temps à autre et à leur discrétion toute image cinématographique ou photographique du concurrent (film, photo, film télévisé, en direct ou enregistré, ou autre reproduction) prise pendant la durée des compétitions de ladite régates auxquelles a participé le concurrent ou dans tout support d'information relié à la régates, sans rémunération.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout autre renseignement, contacter le :

Hudson Yacht Club

Yacht Club Road

Hudson (Québec)

J0P 1H0

Canada

Tél : 450-458-5326 Fax : 450-458-5141

info@hudsonyachtclub.com

<http://maps.google.ca/maps?hl=en&tab=wl>

19. HÉBERGEMENT

19.1 Le HYC dispose d'un nombre limité de places de camping. Ces places seront attribuées sur la base premier arrivé-premier servi, dès réception de l'inscription et des droits d'inscription.

19.2 D'autres options d'hébergement sont indiquées sur le site du HYC : www.hudsonyachtclub.com.

Pièce jointe 1 :

Application de la RCV 75 pour déterminer l'admissibilité des participants aux épreuves de Voile Canada et aux compétitions nationales de voile au Canada

Les participants doivent présenter les pièces suivantes à l'enregistrement afin de confirmer leur admissibilité à l'épreuve :

- Une Carte de membre de Voile Canada (et preuve d'âge valide pour les épreuves ayant une limite d'âge);
- ou**
- Une Preuve d'adhésion à un club membre de Voile Canada, à un autre organisme membre de Voile Canada, ou à une autre autorité nationale membre de l'ISAF* (et preuve d'âge valide pour les épreuves ayant une limite d'âge);

Un participant sans

- carte de membre de Voile Canada, ni
- preuve d'adhésion à un club membre de Voile Canada, à un autre organisme membre de Voile Canada, ni
- preuve d'adhésion à une autre autorité nationale membre de l'ISAF

pourra se procurer une licence de course pour l'épreuve au comptoir d'enregistrement. Cette licence temporaire coutera \$35.00.

Les cartes de membre de Voile Canada sont délivrées par les associations provinciales de voile, qui les distribue aux clubs membres. Les directeurs ou gérants des clubs les remettent ensuite à leurs membres.

Preuves d'âge acceptées :

- Passport valide;
- Pièces d'identité délivrées par les provinces (ex. : permis de conduire, carte d'assurance-maladie);
- Pièces d'identité avec photo délivrées par les municipalités comprenant le nom complet et la date de naissance;
- Pièces d'identité avec photo délivrées par les écoles comprenant le nom complet et la date de naissance;

Preuves acceptées d'adhésion à un club membre de Voile Canada ou autre organisme :

- Carte de membre d'un club ou autre organisme membre de Voile Canada ou d'une autre autorité nationale membre de l'ISAF (la carte doit indiquer le nom du détenteur et le type d'adhésion);
- Document officiel (original, télécopie ou fichier électronique) du directeur d'un club ou autre organisme membre de Voile Canada comprenant l'en-tête du club ou de l'organisme, le nom du participant et le type d'adhésion ou d'affiliation à l'organisme;
- Référence sur place à une liste de membres sur le site Web officiel de l'organisme comprenant le nom complet et le type d'adhésion ou d'affiliation.

La liste des clubs et organismes membres de Voile Canada peut être consultée dans la [section des membres du site Web de Voile Canada](#).